****

LETTRE D'UN MEDECIN DE PROVINCE,

Michel Philippe Bouvart

A UN MEDECIN DE PARIS.

J'IGNORE toujours, Monſieur, comment s'appelle le Journaliſte des Sçavans qui a fait le troiſième article du mois de Mai dernier; mais j'ai découvert fortüitement qu'il eſt votre ami, & dès-là je me doute à quel uſage vous deſtinez les remarques que vous ne ceſſez de me demander ſur cet écrit. Je parierois que vous voulez les lui communiquer, & que vous ne m'avez fait myſtère de ſon nom & de votre liaiſon avec lui, que pour me laiſſer la liberté de vous parler ſans complaiſance & ſans déguiſement. Mais cette précaution étoit inutile; vous ſerez ſervi ſelon votre goût: l'avantage qu'a le Journaliſte d'être votre ami ne diminüera rien de la franchiſe avec laquelle j'ai coutume de vous parler. Je débuterai même par vous marquer ma ſurpriſe de la conduite qu'il a tenüe, & dont je doute qu'il y ait aucun exemple. Il annonce le livre de M. Tronchin, &, ſous ce

titre, donne tout au long l'extrait de l'examen qui en a été fait par un Médecin de Paris. Quoiqu'en apparence il n'ait pas eu dessein d'en imposer aux personnes qui ont lu cette brochure, puisqu'elles n'auroient pu la méconnoître dans le Journal, convenez cependant que dans l'esprit de celles qui ne la connoissent point, votre ami s'expose à être réputé l'auteur des recherches & des réfléxions qu'elle contient. Il n'y risque à la vérité que de joüir dans l'opinion d'autrui d'un mérite usurpé. Mais un homme qui pense, & qui pense tant soit peu à soi, doit-il compter ce risque pour rien, sur-tout quand il s'y expose volontairement? Pour obvier à cet inconvénient, il eût falu que l'examen marchât toujours à côté du Journal; ce qui ne pouvoit être, puisque cet écrit circulaire se répand dans toute l'Europe sçavante, au lieu que l'examen n'est pas destiné à voiager avec lui dans cette vaste partie du Monde. Votre Ami, non content de s'approprier presque toutes les recherches & les réfléxions critiques de l'examen, y mêle quelquefois, de son chef, des propositions que le Médecin de Paris seroit mécontent, & peut-être humilié, de se voir attribüer. Votre ami veut aussi quelquefois lui donner des conseils hors de place, & lui fait des reproches qui ne sont pas mieux fondés. Vous alez voir des exemples de toutes ces choses. La première des propositions dont je veux parler se trouve à la page 804. où votre ami avance que *M. Tronchin avertit, par une allégorie empruntée d'Horace, que si les lecteurs approuvent son travail, il mettra incessamment au jour un nouvel ouvrage sur la petite vérole.* Mais ni M. Tronchin, ni son adversaire d'après lui,

n'ont dit cela. Le Médecin de Genève, si vous vous le rappellez, annonce qu'il va quitter la Médecine, & fonde la résolution qu'il prend sur le conseil d'Horace, *Solve senescentem*, &c. qu'il aime mieux rendre mal en prose, que rapporter en original. Cette méprise de votre ami le Journaliste n'est, je l'avoüe, d'aucune conséquence pour le fond ; & ce seroit une puérilité que de la relever, si ce n'est qu'il est bon de lui faire connoître en passant, ne fût-ce qu'à l'occasion de cette bagatelle, qu'en qualité de Journaliste il est dépositaire des pensées & des expressions d'autrui ; que l'obligation où il est de rendre le dépôt tel qu'il l'a reçu, n'est pas moins stricte pour lui, que pour un officier public à qui seroit confiée la fortune des particuliers ; & que, faute d'observer cette règle, il n'a plus aucun droit à prétendre à la confiance du monde lettré. A la page 817. vous avez dû remarquer une faute plus essentielle. Lorsque l'humeur de la goutte est déposée sur les viscères, & que l'on a tenté en vain de la rappeller sur les articulations, il reste encore une ressource pour guérir ; on peut parvenir à son but, *en cherchant*, dit votre ami, *à la dissiper par la transpiration*. Il a voulu ici, comme par-tout, rendre la pensée du Médecin de Paris ; mais il s'en faut bien qu'il l'ait fait fidélement, puisque celui-ci dit que, dans le cas supposé, il faut *ouvrir une issüe à l'humeur goutteuse*, & que cette expression ne pouvant avoir qu'un sens générique, on doit entendre une issüe quelleconque, celle qui pour le moment est la plus avantageuse. Telles sont la voie des déjections, des urines, de la transpiration, de l'expectoration, de la salive, &c. Mais jamais l'auteur de l'examen

n'a prétendu se restreindre, comme le porte l'expression de votre ami, à la seule transpiration; ce qui supposeroit un Médecin bien novice, ou bien dépourvu de ressources. Voici une troisième erreur que l'on trouve à la page 814. où votre ami dit que les potiers *enduisent leurs vases de verre de plomb*; pendant qu'on sçait que ces ouvriers, après les avoir mouillés dans l'eau, les saupoudrent avec un mêlange de minium, ou de quelqu'autre préparation de plomb équivalente, de limaille d'épingles, de magnésie de Piémont, de sable, différemment combiné, suivant la couleur qu'ils veulent donner au vernis; mais aucune de ces matières n'est du verre, lorsque le potier l'applique: c'est la violence du feu qui le forme, en mettant en fusion celles qui sont vitrifiables. Si cette exposition surpasse la portée de votre ami, dites-lui, (car les comparaisons simples entrent mieux dans l'esprit que les principes) dites-lui, Monsieur, que le potier n'enduit pas plus ses pots de verre, que le boulanger n'enduit ses pains de croûte. De même que le feu forme la croûte sur le pain qu'on met au four, de même il forme le verre sur un pot saupoudré de matieres vitrifiables: ensorte que le potier retire son pot enduit de verre, sans y en avoir mis, & le boulanger son pain couvert de croûte, quoiqu'il n'y en ait pas mis davantage. Ainsi quand votre ami dit que le potier *enduit ses pots de verre de plomb*, c'est comme s'il disoit que le boulanger enduit ses pains de croûte, proposition de laquelle, s'il en faut croire le témoignage des gens de l'art, on ne verra pas beaucoup de boulangers demeurer d'accord. Je ne pense pas qu'on trouve davantage de Médecins qui con-

viennent de ce qu'on lit à la page 807. que le *ſymptôme le plus redoutable de la colique de Poitou eſt la paralyſie.* Il y a lieu de penſer que c'eſt plutôt l'épilepſie, puiſque très-peu de malades échappent à cet accident, au lieu qu'on guérit un aſſez grand nombre de paralytiques. Si votre ami n'a pas eu la curioſité d'aller voir ce qui ſe paſſe à l'hopital de la Charité, que ne profitoit-il au moins de ce beau paſſage de Citois, qui eſt rapporté dans l'examen, où le Médecin de Poitiers répréſente, d'une manière tout-à-fait pictoreſque, les convaleſcens qui ont échappé à la paralyſie. Ces malades, dit-il, lorſque leurs membres commencent à reprendre un peu de vigueur, pâles, livides, décharnés, ſemblables à des ſpectres, ou à des ſtatües qui ne ſe remüent que par un mouvement étranger, apprêteroient à rire par leur manière de marcher, s'ils n'excitoient pas plutôt la commiſération. Le même auteur dit encore très-poſitivement que les bains de Bourbon guériſſent tous ceux que la colique de Poitou a rendus paralytiques. La faute que je viens de vous faire remarquer eſt particulière, & ſeulement de Médecine pratique : en voici une de phyſique & plus générale que l'autre. C'eſt au ſujet du ſcorbutique roide, ſec & ſalé, dont parle M. Tronchin, & que le Médecin de Paris appelle *une momie prétendüe vivante.* Votre ami le Journaliſte, parlant de cette ſüeur miraculeuſe qui lui couloit autour du nez, dit, page 820. qu'elle *ſe réſolvoit en cryſtaux*; ce qui ne laiſſeroit pas de déranger beaucoup l'ordre phyſique établi juſqu'ici, puiſque ci-devant les ſubſtances ſolides ſe réſolvoient en liquides, & que, ſelon votre ami, ce ſeroit au-

jourd'hui tout le contraire. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ce petit écart de bon sens ne se trouve ni dans l'ouvrage de M. Tronchin, ni dans celui du Médecin de Paris, qui n'a pas eu envie & encore moins besoin de le lui prêter. Après avoir manqué, comme vous venez de voir, à l'exactitude & à la fidélité, après avoir blessé les regles de la physiologie, de la chymie, de la Médecine pratique & de la physique, on ne devoit pas s'attendre que votre ami respectât davantage celles de l'art oratoire. Aussi leur donne-t-il une petite entorse, page 834. Rappellez-vous, à cette occasion, que pour prouver que les couleurs minérales abbrègent la vie des peintres, M. Tronchin cite Le Corrège & Raphaël. A ces deux exemples, faux dans toutes leurs circonstances, le Médecin de Paris en oppose 19. très-connus & très-vrais. *Il auroit pu*, dit judicieusement votre ami, page 834. *trouver beaucoup d'exemples semblables parmi les autres nations.* Mais n'a-t-il donc pas senti que le Médecin de Paris fait volontairement grace à M. Tronchin d'une foule de peintres étrangers morts très-vieux, & qu'il se borne exprès à 19 octogénaires pris, dit-il, sous sa main & sans beaucoup de recherche, pour les opposer aux deux seuls que M. Tronchin va chercher assez loin. Votre ami, je le répete, ne sent-il donc point qu'en cette occasion le Médecin de Paris ne néglige ses avantages que pour donner plus de grace, & pour ainsi dire, plus de force à son argument. Il faut cependant croire que, comme votre ami a fait sa remarque sans raison, il l'a faite aussi sans malice. Ainsi c'est un conseil indiscret, il est vrai, mais pourtant officieux, qu'il a voulu donner au Mé-

decin de Paris. Celui-ci, s'il est reconnoissant & généreux, ne pourroit-il pas l'indemniser, avec usure, de ce service chimérique, par un service bien réel & bien effectif, dans le même genre? en lui faisant appercevoir une omission qu'il a faite à la page 834. où il dit que *ce que les critiques littéraires ont de plus utile, c'est qu'elles éclaircissent souvent les faits, & contribüent à perfectionner nos connoissances.* Le Médecin de Paris ne pourroit-il pas lui représenter poliment qu'il eût pu ajouter, qu'un autre avantage, non moins grand, de la critique est de déconcerter des écrivains sans connoissances, sans justesse, sans goût, sans urbanité, & qui, dans la disette où ils sont de pensées, sont réduits à s'approprier celles d'autrui, qu'encore ils ne manient que pour les gâter, semblables à ces tailleurs mal-propres & mal adroits, qui ne sçauroient poser la main sur une étoffe, ou bien y porter le ciseau, sans y faire des taches ou de fausses coupes. Voici encore un endroit de votre cher Journaliste où les règles du raisonnement ne sont pas merveilleusement bien observées. Bien-loin, dit-il, page 805. en parlant de M. Tronchin, *d'avoir ajouté à nos connoissances déja acquises à cet égard, & de contribüer par-là à remplir l'objet de notre Journal, l'auteur n'a pas réuni dans son livre tout ce qu'il pouvoit de plus utile, d'après les Médecins qui l'ont précédé. Nous serions par conséquent dispensés d'entrer, sur cet ouvrage, dans un plus grand détail, si la célébrité de l'auteur ne nous avoit paru mériter une distinction particulière.* Vous voyez effectivement, dans un court espace, deux petits solécismes de dialectique, dont l'un consiste à n'avancer un principe vrai, que pour

s'en écarter à l'instant, & l'autre à n'en supposer un faux, que pour s'y conformer tout de suite. En effet l'objet du Journal est, selon votre ami, de faire part au public des nouveautés utiles: or, comme il en convient, le traité de la Colique étant fort éloigné d'en contenir aucunes, n'est-ce pas enfraindre la loi qu'il prescrit, que d'insérer, comme il fait, cet ouvrage dans le Journal? D'un autre côté, remarquez-le bien, Monsieur, c'est, de son aveu, non pas le mérite du livre, mais la célébrité de l'auteur qui le détermine à en faire mention, & à donner sur ce sujet un ample détail, dans lequel cependant le Médecin de Paris l'avoit assez légitimement dispensé d'entrer. Le grand Thomas, dont le nom peu fait pour figurer à côté de celui des grands personnages, peut cependant se souffrir dans une lettre familière: Le grand Thomas, dis-je, fut de son tems un homme très-célèbre. Si, faute de pouvoir composer un bon livre, il se fût avisé d'en fabriquer un, tel qu'il eût très-bien sçu le faire, c'est-à-dire, aussi ridicule que sa figure; sa célébrité, grace à la manière de penser de votre ami, aloit lui assurer, *ipso facto*, une place *particulière* & *distinguée* dans le Journal des Sçavans. Convenons cependant que, si le livre de M. Tronchin s'y trouve inséré aujourd'hui, ce n'est que pour être, du commencement à la fin, critiqué sans miséricorde, hors un seul endroit où il avance qu'un malade, après une colique de quatre ans, mourut de la rage. *Cette observation*, dit votre ami, page 819. *est très-belle*, *& confirme parfaitement celle de M. La Virotte*, *qui se trouve insérée dans notre Journal*

du mois de Juillet dernier, d'où il résulte que l'homme, par lui-même, est susceptible de la rage, sans avoir été mordu d'aucun animal enragé. Je ne devine pas pourquoi cette observation est jugée *très-belle* par le Journaliste, à moins que ce ne soit parce qu'elle sert de pendant & d'appui à celle de M. La Virotte. Mais je sçai qu'un très-bon nombre de pareilles observations rapportées par différens auteurs, ternit un peu l'éclat de celles-là, ou leur fait perdre tout au moins les graces de la nouveauté. Faloit-il d'ailleurs que votre ami se presśât si fort d'en conclurre que dans l'homme la rage peut être indépendante de la contagion? Encore, ce Monsieur La Virotte qu'il cite, paroît-il homme de composition. Avant de conclurre il présente du moins la question comme problèmatique, & se fait à lui-même de si fortes objections qu'il ne peut y répondre. Pour votre Journaliste il prend le ton décisif, & tranche net la difficulté : ensorte que celui-ci semble établir le dogme le plus positif de sa pleine autorité, & l'autre, discuter simplement un point de controverse. Mais suivant toute apparence, votre ami n'a pas lu l'observation de M. La Virotte, puisqu'il en conclut *que l'homme, par lui-même, est susceptible de la rage, sans avoir été mordu d'un animal enragé,* au lieu que M. La Virotte dit en propres termes sur le même objet, *Je suis cependant bien éloigné de prétendre que le fait soit décidé par la seule observation que je rapporte.* Vous voyez combien ces deux auteurs sont éloignés de penser l'un comme l'autre sur le même point. Aussi est-il vrai de dire que, sur la question présente, il reste toujours beau-

coup d'obſcurité; ce qui en réſulte de plus apparent, c'eſt que votre ami fait beaucoup de cas de l'obſervation du Journal, & ne méſeſtime nullement M. La Virotte. Quant à M. Tronchin, plût à Dieu pour lui que ſur les autres articles il fût auſſi bien traité, qu'il vient de l'être ſur ce dernier! Mais il s'en faut beaucoup que cela ſoit, puiſque, ſur tout le reſte, votre ami, à pluſieurs bévües près qui ſont de lui, n'eſt, comme je l'ai déja remarqué, que l'écho du Médecin de Paris, & paroît avoir, ſur le chapitre des emprunts, un goût auſſi décidé que M. Tronchin. Ce qui peut les différencier, c'eſt que celui-ci plus timide & plus modeſte, dans la crainte apparemment de fatiguer trop la même perſonne, n'emprunte que par parties dans la bourſe de pluſieurs: au lieu que votre Journaliſte plus confiant & moins ſcrupuleux, n'héſite pas à prendre toute la fortune d'un ſeul particulier, à qui il n'eût pourtant pas été meſſéant de laiſſer un mot de reconnoiſſance. Au reſte, quand je fais ces reproches à votre ami, ce n'eſt pas que je veuille diſculper à tous égards le Médecin de Paris. Il a fait auſſi une faute bien remarquable dans le calcul par lequel il prétend apprécier l'ouvrage de M. Tronchin. Après en avoir déduit tout ce qui n'a pas le don de lui plaire, *il reſtera de net*, dit-il, *la table des chapitres qui n'eſt pas mal faite.* Cela ſeroit vrai, Monſieur, ſi cette table étoit de M. Tronchin. Mais le Médecin de Paris ignoroit apparemment qu'elle ne ſçauroit lui appartenir, puiſque dans la diſſertation de M. de Haen, imprimée à la Haye en 1745, on trouve, à très-peu de choſe près, l'ordre, l'énoncé, le nombre des chapitres de M. Tronchin,

& toute la distribution de l'ouvrage, sans compter beaucoup de choses de détail : ainsi la concession que lui fait le Médecin de Paris est purement gratüite. Mais s'il est ici coupable d'un excès d'indulgence, cette faute est d'autant plus excusable, qu'on ne peut pas l'accuser d'y être tombé fréquemment. Je pourrois même m'avancer jusqu'à dire que c'est la seule injustice qu'il ait faite à l'égard de M. Tronchin. Vous avez sans doute remarqué, comme moi, que votre ami, après avoir sous son nom & aux dépens du Médecin de Paris, entretenu le lecteur d'un discours de 28 pages, en employe trois au plus à parler de l'examen dont il annonce le titre, c'est-à-dire qu'il commence par s'emparer de presque tout l'ouvrage, & n'en laisse à son auteur qu'une très-petite portion, à peu près comme fait, dans la fable, le Roi des animaux, dont votre ami n'égale pas pourtant tout-à-fait la force. Non content d'un partage aussi inégal, il fait d'assez inutiles efforts pour donner de l'examen une idée désavantageuse à l'exemple (comme dit un de nos philosophes modernes) de ces enfans d'un mauvais naturel qui emploient, à battre leur nourrice, les forces qu'ils ont tirées de sa substance. A ce sujet rappellez-vous un morceau de l'examen où l'auteur se propose de mettre en évidence les lumières, les talens & la conduite des Médecins de Paris. C'est à propos de ce morceau, & immédiatement après l'avoir cité & transcrit, que votre ami fait cette réfléxion, page 837. *Il est désagréable pour M. Tronchin qu'il ait donné prise à des critiques semblables, mais nous ne doutons pas qu'il ne puisse aisément détruire ces fâcheuses im-*

pressions, en publiant un autre ouvrage. Apparemment que l'endroit dont il s'agit, où je jurerois cependant que les lecteurs n'ont rien trouvé d'équivoque ni d'obscur, lui a paru demander le commentaire aussi inutile que malicieux, dont il semble vouloir éclairer leur pénétration. Un autre écrivain que lui, dont le sçavoir aussi varié que profond, & le goût aussi sur que délicat, vous sont également connus, n'y met pas, il s'en faut bien, la même malice. *Cette exposition,* dit-il, en parlant de l'exposition de la méthode curative de la Colique de Poitou, *amène tout naturellement un morceau sur les lumières, les talens & la conduite des Médecins de cette Capitale. Nous ne le transcrirons pas, quoiqu'il soit très-digne de l'attention des lecteurs.* La mauvaise intention de votre ami se marque bien plus que vous ne venez de voir, dans ces paroles qui se lisent à la page 833. *S'il se permet,* (le Médecin de Paris) *des plaisanteries, elles sont toujours amères.* Ne diriez-vous pas à la manière dont il s'exprime d'abord, que le Médecin de Paris ait visé à l'œconomie sur le fait des plaisanteries, & qu'elles soient fort clair-semées dans son ouvrage? Pour moi, j'ai vu peu de pages qui n'en continssent, & j'en ai même trouvé souvent un grand nombre dans la même page. Si l'on en croit d'ailleurs votre ami, le Médecin de Paris n'a trempé sa plume que dans le fiel. Je suppose cela pour un moment: mais est-il donné à tout le monde de répandre dans son style la douceur & les agrémens dont votre ami assaisonne le sien? par exemple, lorsqu'il dit, page 820. *M. Tronchin rapporte une observation, qui, si elle venoit d'un auteur*

moins digne de foi, ſeroit dumoins regardée comme ridicule : ou bien, lorſque lui reprochant le début *pompeux* de ſa préface, *nous ſerions*, dit-il, page 805. *diſpoſés à le pardonner, ſi l'auteur avoit rempli fidélement ſes brillantes promeſſes* : car on trouve dans le Journal quantité de traits de cette fineſſe & de cette légèreté, que je ne penſe pourtant pas que vôtre ami nous donne pour des plaiſanteries. Pour revenir à celles du Médecin de Paris, parlez-moi franchement, Monſieur, leur trouvez-vous donc cette teinte d'amertume qui leur eſt reprochée? Ne penſez-vous pas plutôt, comme moi, que ce qui fait le caractère d'une plaiſanterie amère, c'eſt qu'elle ſuppoſe de l'humeur ou de l'injuſtice de la part de celui qui la fait, & que ſon effet eſt de faire naître un ſentiment déſagréable, & d'exciter une ſorte de compaſſion pour celui qui en eſt l'objet. Ce ſont des ſenſations que je n'ai point éprouvées en liſant l'examen. Qu'y voit-on en effet? On y voit partout M. Tronchin faire des emprunts littéraires, ſans laiſſer de reconnoiſſance à ſes créanciers : ici complimenter ſes convaleſcens le plus poliment du monde : là joncher galamment de fleurettes le tombeau de ſes défunts : ailleurs, eſcamotter ſubtilement la propriété d'un remède pour en ſubſtitüer une toute oppoſée, & cela en le faiſant ſauter, zeſt, d'un chapitre à l'autre : donner, dans un autre endroit, une définition à laquelle il ne manque uniquement que les deux parties qui conſtitüent ſon eſſence, le genre & la différence : raconter, plus loin, l'hiſtoire remarquable de ſa Momie prétendüe vivante : dans un autre chapitre, fonder la certitude d'un point de doctrine

ſur un témoignage verbal qui lui arrive de Paramaribo : propoſer enfin ſérieuſement de guérir une douleur naturelle fauſſement ſuppoſée médiocre, par une douleur factice fauſſement ſuppoſée très-forte. En vérité, quand on me peint M. Tronchin, d'après nature, faiſant ou diſant de ſi belles choſes, je ne vois rien dans ce tableau qui ſente l'humeur ou l'injuſtice, je n'y vois rien qui me chagrine ; & je ne me ſens rien moins qu'attendri ſur ſon infortune. Perſonne, je crois, n'en a été différemment affecté, ſi ce n'eſt peut-être un très-petit nombre de Médecins, qui, trop prompts à juger favorablement ſon ouvrage ſur l'éclat d'une réputation bruiante, prennent peut-être encore tout bas ſa défenſe, moins par un attachement ſincère pour ſa perſonne, que pour l'intérêt de leur amour-propre compromis par un jugement porté ſans connoiſſance de cauſe. J'avoüerai cependant avec l'illuſtre Journaliſte déja cité, que l'examen contient des choſes bien mortifiantes pour M. Tronchin. Mais l'auteur pouvoit-il ne pas monter le ton de ſa critique ſur la multitude & la qualité des erreurs de doctrine & des délits littéraires dont le traité de la Colique eſt rempli ? Quoi donc, Monſieur, un homme s'annoncera par un début *pompeux*, (c'eſt l'expreſſion même de votre ami) comme un réformateur qui vient impoſer de nouvelles loix, ou comme un inſpiré qui va prononcer des oracles ſur une matière dont on lui démontre ſans replique qu'il n'a pas la plus légère connoiſſance ? Il fera marcher ſes prétendües obſervations de pair avec celles des meilleurs Médecins, nous debitera des fables ridicules démontrées telles par les circonſ-

tances même dont il les assaisonne? Il s'appropriera les pénibles & sçavantes recherches d'un auteur, lui fera dire positivement le contraire de ce qu'il dit, pour se procurer des prétextes de le critiquer? Il ne rougira pas de prendre dans un autre sept ou huit pages sans le citer, ni d'en citer trois autres à sa place, afin de donner le change; supérieur au commun des plagiaires, en ce qu'il ajoute l'astuce au plagiat? Il aura la stupidité en en dépouillant un troisième de n'y piller que des erreurs? Par-dessus tout cela il poussera la hardiesse jusqu'à faire parade de sa candeur & de sa bonne foi? Et à la vûe de tels excès, il ne sera pas permis d'aiguiser contre lui les traits d'une critique vigoureuse & piquante, ni d'exposer aux yeux du public abusé, ses ridicules, son ignorance & sa mauvaise foi? Convenez, Monsieur, qu'une telle conduite ne méritoit rien moins que les plaisanteries du Médecin de Paris. Ce que j'aime sur-tout de son ouvrage, c'est que la vérité y régne par-tout, & que ses plaisanteries, quelques multipliées qu'elles soient, renferment toujours l'argument solide dont il combat chaque erreur de doctrine ou de conduite. C'est donc sans raison, Monsieur, qu'il est accusé de n'avoir fait que des plaisanteries amères. Seroit-il possible que votre ami le Journaliste en fût encore à sçavoir sentir ce que c'est que des plaisanteries amères? On ne me persuadera jamais que, sur ce point, il ne soit pas beaucoup plus instruit qu'il n'a voulu le paroître. Je suis, Monsieur, Votre, &c.

A Châlons, le 28 Juin 1758.

P. S. J'alois fermer ma lettre ſans vous avertir que l'endroit où je parle de ces petits dénaturés qui battent leur nourrice, doit reſter entre vous & moi. Votre ami me paroît ne pas aimer qu'on plaiſante; peut-être iroit-il encore prendre cette vérité frappante pour une plaiſanterie amère; & comme au fond il me paroît un aſſez bon homme, je ne voudrois pas avoir à me reprocher d'avoir donné occaſion à quelque brouillerie entre vous & lui. Vous pouvez lui lire tout le reſte de ma lettre, à moins que vous n'aimiez mieux lui en rendre verbalement la ſubſtance. Mes réfléxions, en paſſant par votre bouche, ne peuvent que prendre un tour gracieux, & même obligeant qui les fera recevoir en bonne part.